



# Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

PAT Bassin Garonne

Fiche n°5 - Février 2015



DRAAF



Document établi avec le financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre du Plan d'Actions Territorial Garonne.

## Lire une étiquette de produits phytosanitaires

Il est indispensable de lire les informations sur l'emballage pour connaître le produit, son mode d'utilisation ainsi que les dangers qu'il représente pour l'applicateur et l'environnement.

### Que faut-il lire en priorité ?

- Le symbole et l'indication du niveau de danger
- Les phrases de risque qui décrivent les principaux risques liés à l'utilisation des produits et les conseils de prudence
- La toxicité
- Les usages autorisés et conditions d'emploi
- Les substances actives et leur concentration
- La formulation (liquide, poudre ou granulés)
- Les précautions et restrictions d'emploi

### Comment identifier les produits les plus dangereux ?

L'étiquetage des produits renseigne de manière harmonisée (système général harmonisé ou GHS) sur leurs dangers pour l'utilisateur ou pour l'environnement.

Les pictogrammes ci-contre en donnent quelques exemples.

### Qu'est-ce qu'une fiche de données de sécurité d'un produit phyto ?

Une fiche de données de sécurité (FDS) permet d'identifier pour chaque produit phytosanitaire les principales propriétés, les précautions d'emploi, les conditions de stockage et de manipulation ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident.

Les FDS doivent être consignées dans un classeur facilement accessible (dans le local de stockage, le bureau ou le vestiaire contigu au local) et vous permettra d'être dans les règles.

### Les 4 pictogrammes qui concernent les produits les plus dangereux



**Danger de toxicité aiguë**  
Empoisonnement rapide, même à faible dose.  
Peut exercer sa toxicité par voie orale, cutanée ou par inhalation.



**Dangers pour la santé (CMR)**  
Produit cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction  
Peut entraîner des effets graves sur les poumons.  
Peut provoquer des allergies respiratoires.



**Dangers pour la santé (nocif ou irritant)**  
Empoisonnement à forte dose.  
Irritant pour les yeux, la gorge, le nez ou la peau.  
Peut provoquer des allergies cutanées (eczémas).  
Peut provoquer une somnolence ou des vertiges.



**Dangers pour l'environnement**  
Peut provoquer des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique : poissons, crustacés, algues, plantes aquatiques.

Des mentions de danger « H » de toxicité chronique remplacent les phrases de risque « R », notamment pour les CMR (produits chimiques cancérigènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction).

### Exemples de mentions de danger

- H300 : Mortel en cas d'ingestion
- H301 : Toxique en cas d'ingestion
- H302 : Nocif en cas d'ingestion
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H310 : Mortel par contact cutané
- H311 : Toxique par contact cutané
- H312 : Nocif par contact cutané
- H351 : Susceptible de provoquer un cancer

Cette première série de fiches (n°1 à 5) a pour objectif de rappeler les bases de la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires. D'autres fiches suivront sur toute la durée du PAT : elles développeront les techniques pour économiser les produits ou supprimer des interventions, des résultats d'expérimentations, des exemples d'autres PAT, des témoignages d'agriculteurs... pour avancer ensemble !